

Septembre 2011 / n°01

Aviva Pro

Le journal de tous les Professionnels

Edito

Je suis heureux de vous adresser ce premier numéro d'Aviva Pro. Cette lettre sera l'occasion pour moi de vous faire part d'informations dans le domaine de la prévention des risques, au cœur de mon métier, et de vous sensibiliser, parfois au travers d'exemples, sur l'intérêt d'établir régulièrement le diagnostic de votre activité.

Régulièrement, l'offre d'Aviva s'adapte pour tenir compte de l'évolution de vos métiers et de vos attentes. Cette année encore, nos contrats ont obtenu de nombreuses distinctions pour leur qualité. Aviva Pro pourra être l'occasion pour moi de vous les présenter. Ce 1^{er} numéro sera exclusivement tourné vers vous et votre statut de chef d'entreprise, de la simple couverture des frais de soins aux problèmes de dépendance, en passant par les conséquences parfois dramatiques d'un décès ou d'une invalidité. Ces sujets, qui font la une du débat public, concernent autant les assureurs privés que vos régimes obligatoires. La prévoyance : les couvertures, bien souvent insuffisantes, nécessitent un diagnostic régulier pour coller aux évolutions des situations personnelles et professionnelles. La retraite : personne ne peut éviter le sujet. Pourtant, 21% des Français n'y ont pas encore pensé. Il est donc essentiel de faire des bilans réguliers. Quant à la santé, pensez à optimiser le remboursement de vos frais de soins et à sélectionner le contrat et les options qui vous correspondent.

Pour suivre au mieux les évolutions de vos besoins, Aviva a regroupé ses spécialistes dans une structure unique, dédiée exclusivement à ses clients professionnels. Avec leur appui et l'ensemble de mon équipe, je souhaite vous apporter le meilleur service possible. Je vous souhaite une bonne lecture et reste à votre disposition.

Votre Agent Aviva

www.aviva.fr

À la une



Retraite :
Comment s'y préparer
quand on est un Professionnel ?

Retraite :

Comment s'y préparer quand on est un Professionnel ?

À la une



Malgré l'enjeu qu'elle représente, les Français éprouvent toujours des difficultés à préparer leur retraite. Les Professionnels n'échappent pas à ce constat. Anaïs Ursella, chef de produits Retraite chez Aviva, vous livre quelques clés pour envisager cette étape importante.



« Depuis 2003, chaque salarié peut interroger [le groupement d'intérêt public Info Retraite](#) - dont le RSI est membre - sur ses droits, ses possibilités éventuelles de rachat de trimestres, ses acquis dans l'ensemble des régimes obligatoires dont il a relevé. Il peut également obtenir sur sa demande une estimation de ses prestations retraite. Plus de 6 personnes sur 10 pensent qu'à la retraite ils pourront bénéficier du remplacement total leur dernière rémunération⁽¹⁾. C'est peut-être le moment de vérifier concrètement où vous, vous en êtes.

En général, les Professionnels perçoivent 20% à 60% de leur dernier revenu, ce qui en fait une population très sensible par rapport à ces questions. Il est donc important d'en parler avec son Agent Aviva pour établir avec lui un bilan complet. Chaque situation est différente et mérite en effet une étude personnalisée. Par exemple, un professionnel qui est propriétaire de ses murs pourra récupérer un capital au moment de son départ en retraite. Il n'aura donc pas les mêmes besoins d'épargne qu'un autre professionnel ».

Des solutions modulables et adaptées à votre activité

Pour éviter une chute importante de votre niveau de vie au moment de la retraite, il est indispensable d'agir au plus tôt.

(1) Etude annuelle sur les comportements des Européens face à la retraite menée en 2010 dans 7 pays sur 2 populations prioritaires : les 18-35 ans et les pré-retraités (personnes à 10 ans de la retraite).

Que vous soyez industriel, artisan, commerçant ou profession libérale, vous êtes concerné. Plus vous préparez votre retraite tôt, moins votre effort d'épargne sera important. La retraite ne doit pas s'envisager uniquement lorsque votre situation financière est confortable.

En épargnant régulièrement, vous vous constituez un complément de revenus en douceur, adapté à vos ressources et à votre budget. Chaque solution proposée par Aviva correspond à une stratégie et à des objectifs différents. Qu'il s'agisse d'assurance vie, de PERP, de loi Madelin ou de retraite d'entreprise, faire le bon choix pour votre retraite c'est surtout faire un choix personnalisé. Pour cela, il est possible d'associer différentes formules. Votre Agent est là pour vous aider à déterminer les différentes options possibles et à optimiser vos avantages (fiscaux, sociaux...). N'hésitez pas prendre rendez-vous avec lui pour en parler. »

Et votre conjoint ?

Votre conjoint participe à votre activité professionnelle ? Saviez-vous que le choix d'un statut (conjoint collaborateur, conjoint salarié, conjoint associé) est désormais obligatoire. Le statut de conjoint collaborateur permet de bénéficier d'une protection sociale. Votre Agent peut vous accompagner dans cette démarche.

Aujourd'hui : 10 actifs cotisent pour 4 retraités **En 2040** : 10 actifs cotiseront pour 7 retraités

Pour répondre à vos questions et réaliser gratuitement une simulation de votre retraite vous trouverez sur le site Aviva un lien utile : www.questions-et-retraite.fr

DES REVENUS SONT À PRÉVOIR POUR COMPLÉTER VOTRE RETRAITE

Les régimes de retraites obligatoires fonctionnent selon le principe de la répartition. Ce système est mis à mal compte tenu du déséquilibre entre les actifs et les retraités.

(Taux de remplacement = pourcentage du revenu conservé par le Professionnel lorsqu'il fait valoir ses droits à la retraite).

	Revenu annuel		Retraite annuelle estimée	Taux de remplacement
	début d'activité	fin de carrière		
Artisan	27 000	52 000	23 000	44%
Commerçant	25 000	48 000	12 400	26%
Architecte Ingénieur	27 000	52 000	25 000	47%
Avocat	37 500	72 000	30 500	42%
Expert comptable	39 000	75 000	42 000	55%
Pharmacien	39 000	75 000	15 500	20%
Auxiliaires médicaux	27 000	52 000	21 000	40%
Chirurgien dentiste	39 000	75 000	37 000	48%
Médecin	39 000	75 000	44 000	59%

Simulation HARVEST faite pour un homme de 45 ans marié avec deux enfants.

On en parle

Pourquoi faut-il penser à la prévoyance ?

Comment maintenir ses revenus en cas d'arrêt de travail ou lorsqu'une invalidité vous empêche d'exercer votre métier ? En cas de décès, comment protéger vos proches ? Sylvie Roume, chef de produits Prévoyance, répond à ces questions capitales.

« Lorsqu'on est Professionnels, il est important de se préoccuper des conséquences financières résultant d'événements graves tels que l'incapacité temporaire totale de travail, l'invalidité Permanente ou le décès faisant suite à une maladie ou à un accident. En matière d'assurance, il est souvent question de long terme. Mais qu'en est-il du présent si vous n'avez pas été prévoyant ? Comment assurer le quotidien de votre famille ou la pérennité de votre entreprise ?

Toutes ces questions, vous devez vous les poser et surtout en parler avec votre Agent Aviva. Grâce à son expertise, il peut établir un diagnostic de votre situation et vous proposer les meilleures solutions. [Notre gamme Aviva Senséo](#) permet en effet d'élaborer une protection à la carte, adaptée aux besoins des différentes catégories professionnelles.

Se poser les bonnes questions

Les prestations délivrées par les régimes obligatoires sont généralement peu favorables aux indépendants. Ainsi, pour certaines professions, en cas d'arrêt de travail aucune prestation n'est prévue. Pour estimer votre couverture, votre

Agent prendra en compte la présence (ou l'absence) et le niveau des prestations de votre régime obligatoire ainsi que les revenus générés par votre activité. Leur perte entraîne en effet des enjeux importants quant à votre niveau de vie.

De nombreuses questions se posent pour chaque risque. Par exemple, pour le décès, comment évaluer la somme qui vous permettra de protéger vos proches ? Faut-il préférer un capital ou une rente ? Pour l'invalidité, quel sera l'impact économique si vous ne pouvez plus pratiquer votre activité professionnelle ? Si vous souscrivez un contrat de prévoyance, y-a-t-il des pathologies exclues en cas d'invalidité et /ou d'incapacité temporaire totale de travail ?

Votre Agent est là pour vous guider et vous détailler les spécificités de l'offre Aviva. Si vous exercez une profession libérale réglementée, pour les Professionnels de la santé, nous évaluons ainsi le taux d'invalidité en tenant compte du retentissement réel qu'une affection invalidante peut avoir sur votre capacité personnelle à exercer votre métier. Le taux d'invalidité à partir duquel nous indemnisons certaines professions et les modalités de détermination du taux d'invalidité de ces professions sont également avantageuses. »

Bon à savoir !

N'oubliez pas de faire le point régulièrement avec votre Agent Aviva. Toute évolution peut avoir des conséquences sur votre niveau de couverture. Dans ce cas, les formalités peuvent être allégées.



Un service simplifié de qualité

En choisissant d'adhérer à la RAM, 1^{er} organisme conventionné habilité à gérer le régime obligatoire du RSI, auquel Aviva est associé depuis 45 ans, vos démarches se verront grandement simplifiées.



Plus aucun envoi de vos feuilles de soins puisque vous bénéficierez de la télétransmission automatique. Du coup, vous serez remboursés beaucoup plus rapidement. Pour rejoindre la RAM, rien de plus simple : adressez avant le 30 septembre, une lettre manuscrite recommandée avec AR, à votre caisse RSI, mentionnant simplement que vous choisissez la RAM comme nouvel organisme à partir du 1^{er} janvier suivant. Tout se fera alors automatiquement. N'hésitez pas à visiter le site de la RAM : www.ramgamex.fr. Si vous n'avez pas encore souscrit de Complémentaire santé Aviva, en tant que professionnel et client Aviva, il est très possible que vous puissiez bénéficier de remises, pour vous, votre famille, voire même vos salariés. N'hésitez pas à interroger votre Agent.

Une Complémentaire qui assure

Aviva c'est l'assurance d'une couverture modulable grâce à de nombreuses options. Aviva propose une large [gamme de garanties santé destinée aux Professionnels](#). Les 7 formules existantes, peuvent être enrichies de 4 packs au choix en optique, dentaire, bien-être (ostéopathie, homéopathie, vaccins...) et de 3 packs « assistance hospitalière » Quel que soit le niveau de couverture choisi, Aviva se différencie des autres complémentaires santé en vous garantissant le remboursement intégral des frais réels en hospitalisation (chambre particulière, forfait hospitalier, dépassements d'honoraires...). Nous vous proposons également des garanties inédites sur le marché. Ainsi, grâce au pack « homme clé », en cas d'accident ou d'arrêt de travail, une indemnité journalière de 250 € vous est accordée à partir du 6^e jour d'arrêt de travail pour financer une main d'oeuvre de remplacement.

En bref

• S'engager pour l'environnement c'est simple !

Vous souhaitez mettre en place une démarche environnementale au sein de votre entreprise ? Vous trouvez les dispositifs compliqués ou peu adaptés à la taille de votre structure ? « Envol » est fait pour vous ! Cette « marque » est attribuée à toutes les entreprises de moins de 50 salariés qui témoignent de leurs efforts en matière de développement durable en intégrant progressivement de bonnes pratiques environnementales. Engagé dans cette démarche en partenariat avec l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie, Aviva accorde 5% de réduction sur les primes d'assurances multirisque professionnelle, multirisque entreprise et RC-entreprise, aux entreprises clientes qui jouent le jeu du développement durable. Pour en savoir plus sur Envol, www.envol-entreprise.fr



• Votre contrat d'assurance multirisque professionnelle s'enrichit d'un service assistance complet

Pendant votre absence, un incendie a endommagé vos locaux professionnels ? Vous êtes immobilisé suite à un accident de ski ? Aviva a tout prévu ! Désormais dans votre contrat [multirisque professionnelle](#), Aviva vous fait bénéficier d'un service d'assistance tant aux locaux sinistrés que pour vous-même. Afin de vous permettre une reprise rapide de votre activité, nous vous accompagnons dans la mise en œuvre des différents moyens de réhabilitation de vos locaux (Retour d'urgence, gardiennage, transfert d'équipement...) et vous proposons également des services tels que l'avance de fonds ou l'assistance psychologique en cas d'agression dans les locaux. En tant que chef d'entreprise, vous profitez également d'une prise en charge rapide en cas d'accident (transport à l'hôpital, rapatriement, aide à domicile...). Ce service est également accessible à votre conjoint. Afin de bénéficier de ces nouvelles garanties, contactez votre Agent Aviva pour une mise à jour de votre contrat multirisque professionnelle. Tous les nouveaux contrats bénéficient automatiquement de ce service.

> Profitez des avantages de l'espace client Aviva !

Inscrivez-vous à votre espace santé personnel, accessible 24h/24h sur le site aviva.fr, de façon sécurisée et :

- Consultez vos décomptes santé
- Recevez une alerte email dès qu'un remboursement est réglé sur le compte bancaire
- Consultez les garanties de votre contrat
- Lisez des informations pratiques sur le système de santé
- Téléchargez un duplicata de carte de tiers-payant en cas de perte
- Posez une question sur vos remboursements santé
- Simulez un remboursement optique ou dentaire

Aviva Assurances • Société Anonyme d'Assurances Incendie et Risques Divers. Entreprise régie par le Code des Assurances • Capital social : 168 132 098,28 €
– 306 522 665 R.C.S. Nanterre • Siège social : 13, rue du Moulin-Bailly - 92271 Bois-Colombes Cedex • www.aviva.fr

Aviva Vie • Société Anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation. Entreprise régie par le Code des Assurances • Capital social : 440 511 576,25 €
– 732 020 805 R.C.S. Nanterre • Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92273 Bois-Colombes Cedex • www.aviva.fr

Directeur de la publication : Bruno de Seguins • **Rédacteur en chef :** Emeric de Monteynard • **Ont collaboré à ce numéro :** Gilles Grillot, Anaïs Ursella, Sylvie Roume, Marielle Delaunay, Fanny Serre, Pierre-Yves Murat • **Conception et réalisation :** Oko • **Crédits photos :** Corbis • **ISSN :** 1251 - 1315